

JIM

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANNEMASSE



Nov.-Déc.
2005

N° 102

La Ville et Vous



PAGES 6-7 DOSSIER

PLU : le diagnostic

Page 3

ANIMATION

Bonjour l'Hiver : 10^e édition

Page 4

ACTUALITÉ

Publication de l'Agenda 21

Page 8

CULTURE

Défilons à Lyon !

Page 10

FISCALITÉ

Comprendre sa feuille d'impôt

Toute l'actualité d'Annemasse sur www.mairie-annemasse.fr



De l'avenir d'Annemasse...

Une association se présentant comme une cellule de réflexion orientée sur l'avenir me demande l'hébergement au centre des associations d'Annemasse. Pourquoi pas ? Chacun peut bien légitimement s'interroger sur l'avenir d'Annemasse. Comme je m'y intéresse, j'ai l'intention d'adhérer à cette association avec plusieurs de mes collègues qui, depuis des décennies, s'occupent de l'avenir d'Annemasse au point d'y consacrer tout leur temps.

Car gérer le présent et l'avenir, croyez-le, n'est pas une mince affaire. Il faut être l'Élu de tous (même si on n'a été choisi que par une partie des électeurs), concilier les points de vue, et choisir des solutions qui ne soient ni démagogiques, ni autoritaires.

Prenons quelques exemples :

On évoque souvent le référendum comme un élément de décision. Certes, il est possible d'y recourir, mais quel serait le résultat dans trois cas précis :

- les parcs et jardins, dont le coût annuel avoisine les 1 400 000 Euros
- la piscine, qui génère un déficit annuel de 522 625 Euros
- l'école de musique, dont le déficit est celui de 520 000 Euros annuellement.

Imaginons qu'un référendum décide de l'avenir de ces trois lignes budgétaires. Est-il imaginable qu'on arrive à des solutions raisonnables ? Pour les deux derniers points au moins, il s'agit pourtant de domaines essentiels, puisque l'avenir de chacun peut en dépendre. Le sport, comme la culture, nécessite des apprentissages précis et suivis si l'on veut fonder sa personnalité sur autre chose que le goût de l'immédiat. On pourrait craindre le pire avec un référendum sur ces sujets, comme sur bien d'autres d'ailleurs.

La démocratie française repose sur le mandat électif, c'est à dire sur une expression démocratique du suffrage universel, et un mandat qui met les Élus, pendant une certaine durée, à l'abri des pressions et des mouvements d'opinion. C'est une institution très sage, et il est bon de la défendre.

Après les élections, l'équipe élue, quelle qu'elle soit, prend ses responsabilités. Il est bon qu'elle se tienne au contact des citoyens pour recueillir des avis, et tous les grands dossiers sont soumis à ce qu'on appelle « l'enquête publique ». Mais le Conseil Municipal garde sa responsabilité de choix pour la durée de son mandat. Il serait trompeur de vouloir faire croire le contraire. Cela d'autant plus que l'expérience nous montre la maigreur des assemblées où sont conviés les citoyens appelés à évoquer leur avenir : à Annemasse, jamais plus de 100 personnes pour une réunion où sont traités des sujets aussi lourds que, par exemple, le Plan de Circulation, le Plan Local d'Urbanisme ou le quartier Chablais-Gare. On peut comprendre que la plupart des citoyens aient autre chose à faire qu'à suivre de près les affaires municipales. C'est peut-être regrettable, mais c'est ainsi, et les associations de type politique ne réunissent jamais beaucoup plus de quelques dizaines de personnes intéressées par les élections prochaines. Regrettons-le. C'est le signe de la difficulté immense de cette tâche de gestion et de l'indépendance d'esprit qu'il faut avoir pour parvenir à l'exercer longtemps.

D'autres associations existent ou existeront. J'invite les Annemassiens à s'intéresser à toute cette réflexion. Et je leur conseille la prudence, car les paroles sont parfois bien vives et impatientes, alors que les actes, par nécessité, sont continus et prudents.

Robert BORREL, Maire d'Annemasse

Sommaire

Électeurs !

Inscrivez-vous et signalez les changements.

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales ou signaler un changement d'adresse ou d'état civil, à la suite d'un mariage par exemple. Pour cela, il suffit de vous présenter au **Service Vie des Rues et Services Collectifs** (rez-de-chaussée de la Mairie), muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Pour une inscription un récépissé vous sera alors remis en attendant de recevoir votre nouvelle Carte Électorale. Ces mises à jour ne sont, en effet, pas automatiques.

La refonte des listes électorales (actualisation des inscriptions, modifications ou radiations) est prévue tous les 3 ans. La prochaine aura lieu en septembre 2006. Aucun scrutin n'est actuellement prévu en 2006. Par conséquent, les électeurs inscrits sur les listes électorales après le référendum 2005, recevront leurs nouvelles Cartes Électorales en mars 2007 en même temps que les autres électeurs. A charge pour eux de conserver leur récépissé d'inscription en cas de scrutin non programmé pour l'instant.

Rappelez vous que...

- Lors d'un déménagement d'une commune à une autre, vous devez procéder à votre inscription sur les listes électorales de votre nouvelle commune d'habitation
- Si vous déménagez mais que vous restez sur Annemasse : signalez ce changement d'adresse en Mairie (Service Vie des Rues et Services Collectifs) en fournissant un justificatif de domicile récent
- Toute modification d'état civil (mariage, divorce...) doit être signalée en Mairie pour permettre l'actualisation de votre inscription électorale.



Édito

Animation

Bonjour l'Hiver 2005

Actualité

- Agenda 21 : lancement de la publication
- Étoile Annemasse-Genève
- La Métropole Franco-Valdo-Genevoise

Dossier : PLU : le diagnostic achevé

Culture

Biennale de la danse

Jeunesse

Petite enfance et culture

Fiscalité

La saison des feuilles... d'impôt !

Expression politique des groupes minoritaires du Conseil Municipal

Agenda Flash Back

Bonjour l'Hiver : 10^e

Avec la 10^e édition de **Bonjour l'Hiver**, Annemasse finira l'année 2005 dans un grand éclat de joie.



Explications avec André Becquet, maire-adjoint chargé de l'Animation et Alain Benzoni, fondateur du Théâtre de la Toupine.

JIM : Encore une fois cette année, Bonjour l'Hiver anime le mois de décembre...

André Becquet : Comme depuis dix ans, spectacles de rue, marché de Noël et illuminations égaieront la ville. A partir du 10 décembre, la place de l'Hôtel de Ville accueillera les stands du marché de Noël où une trentaine d'exposants présentera ses produits artisanaux. Grâce aux illuminations, les rues seront parées des plus belles lumières dès le 1^{er} décembre. Et puis n'oublions pas le 10^e Festival de théâtre de rue en hiver...

JIM : A quoi doit-on s'attendre cette année ?

André Becquet : A rire évidemment... Du 17 au 23 décembre, les comédiens invités partiront à l'assaut des quartiers et du centre-ville. Encore une fois associée au Théâtre de la Toupine, la Ville est restée fidèle à sa volonté de créer un temps fort, bouillonnant et populaire. Les spectacles déambulatoires permettront à tous de profiter gratuitement du monde imaginaire, drôle et poétique des arts de la rue.

JIM : Quels seront les temps forts de cette 10^e édition ?

André Becquet : Il n'y aura que des temps forts. Les compagnies invitées viendront des quatre coins de l'Hexagone et même d'Espagne pour certaines. Au total, 10 compagnies, 12 spectacles et une

trentaine de comédiens seront de la fête.

A ne pas rater néanmoins, l'après-midi du mercredi 21 décembre. De 15h à 18h, toutes les compagnies présentes cette année déambuleront en même temps dans les rues du centre-ville.

JIM : Que diriez-vous pour lancer cette 10^e édition ?

Alain Benzoni : Quel que soit notre âge, n'oublions pas d'avoir des rêves assez grands pour ne pas les perdre de vue quand on les poursuit... Tous les spectacles programmés cette année sont basés sur la dérision. Nous avons voulu surprendre et surtout faire sourire les Annemassiens. Si en plus, nous parvenons à réveiller l'enfant qui sommeille en eux, alors nous aurons gagné.

Bonjour l'Hiver 2005

10^e Festival de théâtre de rue en hiver du 17 au 23 décembre (15h-18h)

Marché de Noël du 10 au 24 décembre (nocturne) avec les commerçants d'Annemasse le 20 jusqu'à 21h

Illuminations du 26 novembre au 3 janvier



Le programme complet de **Bonjour l'Hiver** est consultable sur www.mairie-annemasse.fr

QUARTIER DE LIVRON

Rénovation de l'éclairage public

Les travaux de rénovation de l'éclairage public à Livron sont achevés depuis fin juin. Le nombre de points lumineux a été doublé et le matériel entièrement remplacé. Ces aménagements ont permis d'améliorer notablement l'efficacité de l'éclairage sur le quartier. Parallèlement et en accord avec la propriété, des travaux de mise en valeur de la Tour Plein Ciel ont été menés. Le montant global de l'investissement se chiffre à environ 400 000 euros.

Depuis mi-octobre, une seconde tranche de travaux a débuté. Elle concerne la rue Jean-Baptiste Charcot et l'avenue Charles de Gaulle où l'éclairage devrait être entièrement réaménagé d'ici le mois de janvier.



AIDE EXCEPTIONNELLE...

...Pour le chauffage au fioul

Une aide exceptionnelle de 75 euros pour les foyers se chauffant au fioul domestique est proposée par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Pour en bénéficier, vous devez fournir à la Trésorerie dont vous dépendez, avant le 31 mai 2006, les documents suivants :
- le formulaire d'obtention d'une « aide à la cuve » dûment rempli (téléchargeable sur www.service-public.fr/accueil/logement_chauffage_aide.html)
- la copie de l'avis de non imposition sur les revenus 2004
- un justificatif du mode de chauffage de votre résidence principale (facture de fioul domestique ou attestation du gestionnaire de l'immeuble).

POS

Modification n°6

La Ville d'Annemasse lance une procédure de modification de son actuel Plan d'Occupation des Sols (POS). Cette sixième procédure est nécessaire afin de ne pas bloquer certains projets d'aménagement, la révision du POS et son évolution en PLU (Plan Local d'Urbanisme) ne devant aboutir que fin 2007. L'enquête publique de cette modification n°6 est en cours et se poursuivra jusqu'à fin novembre. Tout au long de celle-ci, vous pouvez consulter le dossier d'enquête et déposer vos avis et remarques auprès du Commissaire-Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble.

PLUS D'INFORMATIONS
Atelier d'Urbanisme 04 50 95 07 00

Agenda 21 : Action!



UNE VILLE PROPRE, C'EST POSSIBLE

Les chiens sont parfois aimables, et leurs maîtres y sont souvent très attachés. Il n'est donc pas question de souhaiter leur disparition des villes.

Cependant, ils y vivent souvent très mal, confinés dans des appartements d'où ils ne sortent que pour la promenade pipi traditionnelle.

Une fois de plus, exigeons des maîtres qu'ils n'obligent pas leurs concitoyens à marcher dans la crotte.

Il existe des caniveaux, et des espaces spéciaux pour chiens.

L'utilisation des pelouses est rigoureusement interdite, car les enfants jouent dans

des espaces souillés, ce qui est inacceptable. Il est également inacceptable

de promener en ville, même en laisse, des chiens dangereux non muselés.

Il est inacceptable de pratiquer dans les squares et jardins publics des exercices de dressage :

au parc Eugène Maître, de nombreux arbres ont été dégradés par ces dresseurs de chiens.

Au fond, ce n'est pas le chien qu'il faudrait dresser, mais le maître, dans un bon nombre de cas.

Des contraventions seront dressées, car certains comportements sont dommageables pour tous.

Robert BORREL, Maire d'Annemasse

L'Agenda 21 d'Annemasse sera disponible sur CD-Rom début décembre. A l'image de son élaboration, sa mise en œuvre nécessite la participation de tous.

En 2005, Annemasse publie son Agenda 21... Fruit de la concertation avec les membres du Forum 21, le Plan d'Actions sera disponible sur CD-Rom au début du mois de décembre. Rappelons-nous : en avril 2000, la Ville d'Annemasse s'engage dans l'élaboration d'un Agenda 21 afin de pré-

ciser sa stratégie de développement durable. Plus simplement, il s'agit, en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, de définir des actions qui permettent d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques municipales (déplacements, aménagements urbains, maîtrise de l'énergie...).

Poursuivre la dynamique participative

L'adoption du Plan d'Actions par le Conseil Municipal au printemps 2005 a permis le lancement des premières actions (mise en service d'un nouveau Plan de Circulation, développement du réseau cyclable, soutien à la mise en service de Pedibus...). L'Agenda 21 d'Annemasse doit contribuer à forger l'identité de notre ville, assurer l'accès à tous aux services essentiels, développer des activités économiques soutenables, protéger les ressources naturelles... Le défi du développement durable doit être l'affaire de tous.

Il requiert la mobilisation, la participation et la coopération de tous les acteurs de la Cité (collectivités, habitants, entreprises...).

Il engage la responsabilité de chacun.

Pendant la mise en œuvre de l'Agenda 21 d'Annemasse, la dynamique partenariale et participative initiée lors de son élaboration doit être poursuivie afin que chaque citoyen s'approprie les principes du développement durable et se sente pleinement responsable de ses enjeux.

Eric Minchella, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Agenda 21

Concertation ZAC Étoile Sud-Ouest



Source : RGD74, 2C2A, Ville d'Annemasse, SED

La concertation autour du projet Étoile Annemasse Genève est lancée.

La concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur une partie du projet urbain Étoile Annemasse Genève est en marche.

Située le long de l'avenue Émile Zola entre la rue Camps et la gare, la « ZAC Étoile Sud-

Ouest », est destinée à accueillir principalement des activités tertiaires auxquelles seront ajoutés des logements. En application du Code de l'Urbanisme et de la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2005, une concertation est mise en place avec toute personne intéressée.

Le dossier de présentation sur www.mairie-annemasse.fr

Cette concertation démarre dès à présent par la mise à disposition du public d'un dossier de présentation à l'Atelier d'Urbanisme de l'Hôtel de Ville (entrée rue du Commerce - 2^e étage) aux jours et heures d'ouverture habituels. Un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations est annexé au dossier qui peut être téléchargé sur le site internet

de la Ville (Rubrique Urbanisme) à partir duquel il est également possible d'adresser vos remarques.

L'ÉTOILE ANNEMASSE - GENEVE LA GARE



La candidature de l'agglomération franco-valdo-genevoise a été retenue par le gouvernement français comme site à enjeu national pour la coopération métropolitaine.

Vers une métropole franco-valdo-genevoise



Explications avec Robert Borrel, Maire d'Annemasse et Président de l'ARC, et Laurent Moutinot, Conseiller d'État de la République et Canton de Genève

JIM : Qu'est ce que l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise ?

Robert Borrel : C'est un bassin de vie ayant la particularité d'être à cheval sur deux pays, la France et la Suisse. Il comprend le canton de Genève, le district de Nyon dans le canton de Vaud ainsi que les 111 communes françaises de l'Association Régionale de Coopération (ARC) du Genevois français (Pays de Gex et Genevois Haut-Savoie). 750 000 personnes vivent, travaillent et se déplacent au sein de cet espace urbain transfrontalier. Et si les frontières administratives ne correspondent plus à la réalité, elles continuent de faire obstacle à une gestion politique efficace et coordonnée. Aujourd'hui, nous

devons organiser cet espace fonctionnel de façon transfrontalière. C'est dans cette perspective que nous nous sommes engagés dans le Projet d'agglomération puis dans le Projet métropolitain.

JIM : Par quoi se caractérise chacune de ces deux démarches ?

Laurent Moutinot : Le Projet d'agglomération a été initié par le Conseil Fédéral suisse en 2001. Il doit permettre d'élaborer une politique commune en terme d'urbanisation, de logement, de déplacement, de santé... Il répond à une volonté de bâtir ensemble une agglomération plus équilibrée. Parallèlement et en étroite intégration avec cette démarche, nous

avons décidé, tous ensemble, de répondre à l'appel à coopération métropolitaine lancé par le Gouvernement français à l'été 2004. Cette initiative doit permettre d'accompagner les métropoles françaises pour les aider à se hisser dans la compétition européenne et mondiale des villes en développant et en mettant en avant leurs atouts, notamment dans le domaine de l'économie, de la formation et de la culture. Plus simplement, le Projet d'agglomération s'attache à gérer des dossiers de la vie quotidienne tandis que les fonctions métropolitaines concourront à affirmer le positionnement régional et international de notre espace franco-suisse.

Ces deux démarches se caractérisent donc d'abord par leur complémentarité. Elles sont d'ailleurs menées par une seule et même équipe franco-suisse constituée à cet effet.

JIM : Quelle est la valeur ajoutée de cette démarche par rapport aux projets antérieurs ?

Laurent Moutinot : Il est clair que nous ne partons pas de rien. L'acceptation de notre candidature c'est d'abord la reconnaissance du travail accompli depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG). La création de l'ARC et son positionnement en tant que premier interlocuteur français du canton de Genève a aussi été très importante. Notre coopération a déjà commencé à se structurer. Mais aujourd'hui, le contexte n'est plus le même. Le double soutien de la Confédération suisse et du Gouvernement français donne un caractère beaucoup plus officiel à ce projet.

Robert Borrel : C'est l'occasion d'un élan fondateur pour doter notre coopération d'une véritable gouvernance transfrontalière susceptible de conforter une stratégie commune et de faciliter la réalisation des nombreux projets. Il s'agit de promouvoir une société plus équilibrée dans un cadre de vie attractif et de renforcer la vocation internationale de notre métropole.

Nous avons un espace de vie commun à aménager pour les vingt ans à venir et nous sommes « condamnés » à réussir.

JIM : Quelles en sont les perspectives ?

Robert Borrel : Il s'agit d'élaborer, entre 2005 et 2006, un projet métropolitain ambitieux et transversal. Pour créer une agglomération plus solidaire, il nous faut maintenant penser à long terme et tendre vers une harmonisation de nos actions. Beaucoup ont déjà été mises en œuvre. Il convient aujourd'hui de les améliorer, de les rendre cohérentes des deux côtés de la frontière. Chacun doit se rendre compte que ce Projet est central, qu'il est capital aussi bien pour Genève et les communes françaises de l'ARC que pour la Région Rhône-Alpes où deux autres candidatures ont été retenues. Nous devons donc nous coordonner avec la Région Urbaine de Lyon et le Sillon Alpin (Grenoble-Chambéry-Annecy) afin de donner une cohérence régionale à nos démarches réciproques.

JIM : Vous avez l'air très optimiste...

Laurent Moutinot : Ce projet suscite un grand espoir de part et d'autre de la frontière. C'est un premier succès pour notre agglomération et une nouvelle dynamique pour la coopération franco-suisse. Reste que le succès doit être total.

Nous avons un espace de vie commun à aménager pour les vingt ans à venir et nous sommes « condamnés » à réussir.

Première grande étape de l'élaboration du PLU, la phase de diagnostic est aujourd'hui terminée. Cet état des lieux a permis de dresser un portrait de notre ville et d'en dégager les principales caractéristiques.

Annemasse, ville ouverte et solidaire

Centralité, dynamisme économique et solidarité, telles sont aujourd'hui les principales caractéristiques de notre ville. Mais Annemasse apparaît d'abord comme une **ville contemporaine**. Après avoir été un **bourg gallo-romain** d'environ un millier d'habitants, Annemasse est devenue un simple village d'une cinquantaine de maisons aux alentours de 1730.

© Robert Tourin



Annemasse possède une véritable histoire industrielle dont il reste des traces et un patrimoine bâti. Il est donc plus juste de **qualifier Annemasse de ville contemporaine**. L'élaboration du premier Plan d'Occupation des Sols (POS) en 1975 constitue une étape essentielle dans l'histoire de la ville. Celui-ci lui donne, en effet, les moyens de **s'affirmer comme la ville centre**

Le logement

(Source : INSEE - RGP 1999)

- 88% du parc sont des **résidences principales**
- 9,4% du parc est **vacant**
- 90% du parc de logement est de **l'habitat collectif**
- Un parc de logement récent : seulement 10% du parc a été construit **avant 1948**
- Une forte proportion de petits logements : 65% du parc est constitué de **logements 3 pièces**
- La population annemassienne reste majoritairement **locataire de son logement** : 60% du parc

Une Ville ouverte

Annemasse est située dans une vaste plaine entourée de reliefs : le Salève, les Voirons, la colline de Monthoux et la vallée de l'Arve. Ces éléments paysagers s'observent de partout dans la ville. Ils permettent même de s'y repérer. **L'absence de limites marquées** avec les communes limitrophes font d'Annemasse une ville ouverte. Il s'agit de limites floues prenant des formes variées et subtiles (voie ferrée, routes, distinction entre quartiers) perçues **comme des continuités et des transitions douces**.

Bien que largement modifiés par les activités humaines, les espaces naturels présentent cependant un grand intérêt en terme de cadre de vie et de représentation de la nature. Qu'ils soient publics ou privés, **les espaces verts sont présents et répartis sur l'ensemble du territoire communal** : parcs, jardins, plantations, squares... Tous tendent à valoriser le cadre urbain. Le tissu urbain reste homogène. Il est néanmoins possible d'identifier quelques secteurs présentant des caractéristiques singulières : le centre-ville (à l'intérieur du

péricentrique), le « grand quartier » (Le Perrier et Livron), le Brouaz, la zone d'activités du Mont-Blanc et le « halo habité » qui correspond au tissu urbain qui se diffuse entre les autres.

Le centre de l'agglomération

L'histoire d'Annemasse se lit dans sa structure urbaine. Le tracé et le maillage des rues, le traitement et la vocation des espaces publics, ainsi que la répartition des équipements dans la ville traduisent les grandes étapes de son développement au cours du XX^e siècle.



Aujourd'hui, alors que l'essentiel du réseau de rues est en place, et que les quartiers de la ville sont pourvus en équipements, **les espaces publics sont au cœur de nouveaux enjeux**. En portant l'image de la ville, ils doivent conforter son rôle de ville centre de l'agglomération mais aussi contribuer à **en faire un pôle majeur de notre grande région transfrontalière**. Depuis les années 50, la France est marquée par une augmentation continue des déplacements. Cette tendance est accentuée à Annemasse par la proximité de Genève, et sa situation de ville centre de l'agglomération. Situé entre le Salève, les Voirons et la frontière Suisse, Annemasse reste un **passa-**

ge obligé pour les principales infrastructures routières et ferroviaires. Jusqu'à l'ouverture récente de l'avenue Émile Zola, **le trafic à l'intérieur du centre-ville était évalué à 100 000 trajets de véhicules par jour**. La mobilité est une question majeure et l'impact des déplacements doit être maîtrisé dans le sens d'une plus grande qualité de vie.

Une Ville solidaire

Annemasse concentre environ **50% de la population totale de l'agglomération**. Après avoir connu une forte expansion démographique jusqu'en 1990, la population a légèrement diminué jusqu'en 1999. Depuis, la courbe démographique semble s'être à nouveau inversée puisque le chiffre de popula-

Depuis 2004, le marché du logement annemassien est, par contre, caractérisé par des niveaux de production élevés, des prix de vente en nette augmentation et une forte demande en investissement locatif. **Il est désormais difficile de construire des logements neufs à moins de 2 200 Euros/m² habitable**. La **Ville d'Annemasse accompagne la profonde évolution de ce marché**, tant en terme de répartition des programmes que de mixité des prix. Le nombre et l'ampleur des projets d'urbanisation initiés sur le territoire communal font que les niveaux de production seront largement et durablement supérieurs aux projections initiales de 75 logements neufs/an prévus dans le Programme Local d'Habitat (PLH) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Dans ce contexte de pression foncière et immobilière, la Ville d'Annemasse s'attache à **maintenir la part de logements sociaux** (actuellement plus de 22% du parc de logements).

Population

(Source : INSEE - RGP 1999)

- La population s'installe principalement en **secteur péri-urbain**
- Une tendance au vieillissement de la population : entre 1990 et 1999, la part des moins de 20 ans a perdu 5,2% tandis que celle des plus de 64 ans a augmenté de 4,4% (**13,6% de la population a plus de 64 ans**)
- La taille moyenne des ménages est de l'ordre de **2,18 personnes** par ménage
- 41% des familles n'ont pas d'enfant, et 17,8% sont des familles monoparentales avec des enfants
- 14% de la population annemassienne est issue de l'immigration



Une vitalité économique

L'activité économique d'Annemasse, et plus largement du Genevois Haut Savoyard, est très dynamique et **repose essentiellement sur le commerce et les services**. A l'échelle de l'agglomération, Annemasse occupe une **position prépondérante**, avec près de la moitié des surfaces commerciales et 57% du chiffre d'affaires (CA). Deux pôles importants se dégagent : le centre-ville (20% du CA de la ville) et la zone d'activités du Mont-Blanc (39% du CA de la ville).



Ce diagnostic est une photographie de notre ville à un moment donné de son histoire. Première étape de la révision, sa réalisation doit permettre **l'apparition des enjeux à relever pour construire l'avenir d'Annemasse**. Aujourd'hui en cours d'identification, ces enjeux devront trouver leur réponse dans la prochaine grande phase, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Roger Vioud, *Maire-adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement*

Emploi

(Source : INSEE - RGP 1999)

- Population active totale : **13 739 personnes**
- 10% de demandeurs d'emploi en 2001
- **11 621 emplois** à Annemasse, soit 4,6% des emplois du département pour 4,2% de la population
- Un pôle d'emploi de services : **8 353 postes**
- Des déplacements domicile-travail importants : **60%** des personnes actives travaillent à l'extérieur de la commune (dont **25% en Suisse**)
- **64%** des actifs sont des ouvriers et des employés

A noter...

Différents documents d'urbanisme ont encadré le développement de la ville.

- **Dès 1872**, le centre-ville est dessiné par un plan d'urbanisme renforçant les voies importantes et créant une place centrale (future place de l'Hôtel de Ville).
- **En 1883**, un second plan intègre l'arrivée de la gare pour étendre l'espace urbain selon un nouvel axe (avenue de la Gare).
- **En 1954**, un troisième plan prévoit l'extension de la ville à une échelle d'agglomération (nouveau quartier du Perrier).
- **En 1975**, le premier Plan d'Occupation des Sols est élaboré. Annemasse devient la ville centre de l'agglomération.

Le PLU... Où en est-on ?

Délibération d'approbation du projet éventuellement modifié

Enquête Publique

Délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision du PLU et tirant le bilan de la concertation

Réglementation Zonage Annexes

PADD

Diagnostic Territorial

Lancement de la révision par délibération du 1^{er} Juillet 2004

En Bref

SPECTACLE

En route vers la Culture !

Aux oubliettes les problèmes de stationnement... Depuis le 30 septembre, la navette Transculture mise en place par la Ville d'Annemasse, la Ville de Genève et Château Rouge vous emmène **gratuitement** au spectacle. Reliant Château Rouge à Place Neuve, cette navette permet de se rendre aisément en plein cœur de la cité genevoise **tous les vendredis et samedis soirs** et de pouvoir profiter, en toute sérénité, du vaste choix de spectacles offert par le Grand Théâtre de Genève, La Comédie, la Maison des arts du Grütli, le Victoria Hall...

Quant aux Genevois, ils ont ainsi un accès facilité aux spectacles de Château Rouge du lundi au samedi. **L'aller/retour est offert sur simple présentation d'un billet de spectacle valable pour le jour même.**



RENSEIGNEMENTS & HORAIRES

Service Culture 04 50 95 07 64
Service Communication 04 50 95 07 43

THÉÂTRE DU TORRENT
Triomphe au Canada

Soutenu par la Ville d'Annemasse, le Théâtre du Torrent a fait honneur à ses couleurs lors du Festival International de Théâtre de Mont-Laurier au Québec (4 au 10 septembre 2005). En compétition avec quinze autres troupes professionnelles et amateurs **venues de tous les continents**, les

comédiens annemassiens et leur spectacle *Le Premier* ont été **honorés du « Prix Spécial du Jury »**. En outre, ils ont été **nommés deux fois pour le « Prix de la meilleure comédienne »** et pour celui du **« meilleur comédien »** parmi près de 120 comédiens.

La troupe des « Français d'Annemasse » a, de plus, séduit les organisateurs comme le public par son comportement ouvert et chaleureux à l'égard de tous. De beaux ambassadeurs...

PLUS D'INFORMATIONS
www.theatretorrent.org

Annemasse au défilé de la Biennale...

En septembre 2006, Annemasse participera au Défilé de la Biennale de la Danse de Lyon.

Effervescence, création et échanges seront probablement les mots d'ordre des prochains mois. La nouvelle est officielle depuis le 26 septembre dernier. Annemasse participera au prochain Défilé de la Biennale de la danse de Lyon. Dès à présent, **tous les Annemassiens** sont invités à **se rassembler autour de ce projet commun**. Au final, près de quatre cents personnes devraient représenter la cité annemassienne. Avec plus de 3 000 danseurs évoluant devant 300 000 spectateurs en moyenne, ce défilé constitue **la plus grande parade chorégraphique d'Europe**.

Participer au défilé de la Biennale c'est, pour chaque participant, se lancer dans une aventure culturelle et humaine dont le dénouement forcément exceptionnel aura lieu entre Rhône et Saône. Le Défilé aura pour thème : « **Le monde des villes, les villes du monde** ».



Rejoignez-nous

Un collectif a été créé afin de mener à bien le projet. Il est composé d'une équipe artistique, des Services Municipaux, de Château Rouge, des trois MJC, des établissements scolaires, des écoles de danse de l'agglomération, de l'École des Beaux Arts du Genevois, de l'OVA ainsi que de tous les Annemassiens (enfants à partir de 10 ans, adolescents ou adultes) désirant se

se lancer dans l'aventure. Des ateliers sont d'ores et déjà en place dans toute la ville. N'hésitez donc pas à venir nous faire bénéficier de vos savoir-faire et compétences. Permettre à **tous les publics** de découvrir la danse bien sûr, mais aussi toutes les autres activités liées à ce projet (la musique, les arts plastiques, les costumes...), faire se rencontrer no-

VICES ou initiés et **tisser du lien entre les multiples acteurs du projet**, tels sont les objectifs de l'événement.

Alors, **ne vous défilez pas, rejoignez-nous !**

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS
MJC Centre Social
Annemasse Sud
Sabine Puppetti
04 50 37 74 10

En Bref

MJC CENTRE

« L'A-musée »
face aux Images

Découvrir l'art en s'amusant... Tel est le programme de l'A-musée, une **exposition-jeu interactive** à destination des 6-12 ans présentée par la MJC Centre jusqu'au 23 décembre. Les parcours initiatiques proposés sont jalonnés de textes courts et surtout d'**animations diverses** (jeux, manipulations, observations) qui mettent l'enfant en situation d'acteur face à l'œuvre. Cette 3^e édition, intitulée « Images », **initie ses visiteurs à la lecture de l'image** (sa construction, ses sens...) afin de profiter des plaisirs qu'elle procure sans céder à ses dangers.

PLUS D'INFORMATIONS
MJC Centre 04 50 92 10 20

CHÂTEAU ROUGE

Au Voleur !

Et non ! Les spectacles de Château Rouge ne sont pas réservés qu'aux adultes. Tout au long de l'année, de nombreuses créations sont proposées aux enfants, **dès 3 ans**. Présenté par la Compagnie du Jabron Rouge, « Au voleur ! » envahira les planches du **Théâtre Michel Servet** le Mercredi 7 décembre pour deux représentations (14h30 et 16h30). **Ce spectacle de marionnettes** nous invite à suivre la quête au voleur d'une petite fille croyant sa maman délestée de son porte-monnaie rouge, jusqu'à l'heureux dénouement.



BILLETTERIE & RENSEIGNEMENTS
Château Rouge 04 50 43 24 24

ANIMATIONS

Noël aux Bibliothèques

Diverses animations de Noël seront en effet proposées. Un **atelier bricolage pour enfants** sera organisé à 14h30 le Mercredi 14 décembre (Perrier) et le Samedi 17 décembre (Centre).

Le conteur Franco Rau sera également présent pour vous **conter Noël** le Mercredi 14 décembre à 10h (Perrier) et à 14h (Centre).

Mais n'oublions pas les adultes, pour qui, le comédien Philippe Roman réalisera en direct un dessert au chocolat dans le cadre d'une **poésie gourmande** : « **Le chocolat** », le vendredi 16 décembre à 20h30 (Centre).

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS
Bibliothèques Pierre Goy 04 50 95 89 09

Se construire par la Culture

Grâce aux multiples activités culturelles proposées, le Secteur Petite Enfance aide les tout-petits à se construire et à se sociabiliser.

Annemasse, la culture n'est pas lettre morte. Vecteur de créativité et de communication pour les tout-petits et leurs parents, elle est au centre des nombreuses activités mises en place par le Secteur Petite Enfance (jusqu'à 3 ans).



Depuis plusieurs années, un partenariat a été mis en place avec **l'École Municipale Agréée de Musique**. Associé à la **Bibliothèque Municipale Pierre Goy** ainsi qu'à **ses annexes de Romagny et du Perrier**, le Secteur Petite Enfance accorde une place prédominante au livre. Des interventions autour du livre sont régulièrement proposées au sein des différentes structures.

Aider l'enfant à se construire

Toutes ces actions sont prétexte à partager, à construire avec les autres, à rêver, à **s'exprimer librement dans le respect des règles posées**. Ne sont-ce d'ailleurs pas là les bases d'une socialisation réussie ?

Quelles que soient les difficultés que réserve la vie au quotidien, ces moments d'éveil et de plaisir partagé avec ses parents doivent exister pour que l'enfant puisse se construire. C'est aussi cela que la Ville d'Annemasse et son Secteur Petite Enfance veulent affirmer.

Bénédictine Guérinot,
Maire-adjointe
Chargée des Affaires Sociales

Que ce soit pour la musique, les arts plastiques ou les livres, le but n'est jamais l'apprentissage d'une technique mais **la découverte, l'ouverture à des modes d'expression différents ainsi que l'échange** entre enfants mais aussi entre enfants et parents. Il s'agit de susciter un moment de plaisir partagé autour d'une activité commune. L'ensemble des actions permet aux participants de se découvrir mutuellement, de mieux se connaître.

Elle propose des ateliers parents-enfants ainsi que des mini-concerts à destination des tout-petits accompagnés d'un adulte. Des instants de **convivance et d'émotion** sont ainsi suscités autour d'instruments et de sons guère diffusés sur les ondes... A **l'École des Beaux Arts du Genevois**, les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou parent, explorent la richesse des couleurs, de la

Explorer la richesse de l'expression créative

Il est important pour la Municipalité **que chaque habitant puisse utiliser les ressources de sa ville**. Le Service Social est à ce titre un partenaire important. Le domaine de la culture et de l'art n'est pas réservé à une élite. L'expression créative est une richesse et un plaisir pour tous. Chacun a beaucoup à **donner, à partager**.



Comprendre sa feuille d'impôts



Jean Pélissier, Premier Adjoint en charge des Finances

Vous êtes sans doute désormais en possession de vos feuilles d'impôts **locaux 2005**. Ces quelques lignes et les reproductions ci-dessous ont pour objectif de vous aider à mieux les lire.

Si, bien évidemment c'est le total à payer qui intéresse le contribuable, il est aussi important d'identifier les diverses entités collectrices d'impôts : **Commune, Département, Structures intercommunales, Région...**

Cette année, plusieurs paramètres nouveaux sont à prendre en compte. Ils sont signalés dans les fac-similés ci-dessous. Bonne lecture.



Taxe Foncière La Commune

1 Pour la première fois depuis sept ans, la taxe sur le Foncier Bâti augmente de 5% (voir JIM N°99). A cette hausse, votée par le Conseil Municipal, s'ajoute une augmentation de 1,8% qui correspond à la **revalorisation forfaitaire de la valeur locative** (appelée aussi base) décidée par le Parlement en loi de Finances.

La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)

2 Créée cette année par l'Établissement Public Foncier départemental, la Taxe Spéciale d'Équipement est prélevée sur les quatre impôts locaux. Elle lui permet d'acquiescer, pour le compte des communes et des structures intercommunales, **des biens immobiliers en vue de maîtriser les prix du foncier et de permettre notamment la construction de logements aidés.**

Taxe d'Habitation

La Commune

3 Le Taux communal reste inchangé (8,83%). La variation est due à la **revalorisation forfaitaire de la valeur locative** (appelée aussi base) décidée par le Parlement en loi de Finances (+1,8%).

Les abattements

4 Voté par le Conseil Municipal, un dispositif d'abattement, **pour résidence principale, charge de famille...** est susceptible d'atténuer l'impact de ces taux en fonction de situations individuelles.

Redevance audiovisuelle

5 A compter de 2005, l'avis de redevance audiovisuelle est commun avec l'avis de Taxe d'Habitation. Désormais, **vous payez en même temps votre redevance audiovisuelle et votre Taxe d'Habitation**, ce qui explique une importante augmentation du total à payer.

Savez-vous que... - Les cotisations peuvent augmenter légèrement plus qu'annoncé en fonction des « arrondis » pratiqués par les Services Fiscaux.
- Les recettes provenant de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières représentent environ **15% des recettes de fonctionnement** de la Ville et devraient s'élever à 5,5 millions d'euros en 2005.

A nos lecteurs

Conformément à la loi, les quatre groupes minoritaires du Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression dans chaque parution du JIM. Aussi, dans le souci de préserver une égalité de traitement, nous rappelons à nos lecteurs que cette page d'expression politique doit être équitablement répartie et que chacun des groupes dispose donc d'un quart de page. Le Comité de Rédaction

Groupe UMP

« Pharaon », entendez-vous ?

Décidément, « le plus gros projet existant actuellement en Haute-Savoie », comme le définit de manière légèrement exaltée le maire d'Annemasse, fait déjà couler beaucoup d'encre. Alors même que paraissait le précédent JIM, avec l'éditorial de « Pharaon d'Annemasse » faisant l'apologie de son projet, le maire de Ville-la-Grand ramenait le tout à des proportions moins exaltantes. « Réalisme ou utopie ? », a titré un journal. Telle est bien la question que chacun doit se poser face à ce projet pharaonique d'Étoile Gare. Un projet dont nous avons débattu lors de la séance du conseil municipal du 7 juillet, sans obtenir d'autre réponse que « on verra bien » ou à peu près. Même la SNCF joue désormais la prudence, elle qui devait pratiquement prendre la tête de la reconquête.

Nul doute que ce quartier nécessite un bon coup de neuf ! Mais il ne mérite pas une telle utopie qui place tout réaménagement à l'horizon 2015, voire plus ! Utopie comme le souligne le maire de Ville-La-Grand qui, n'entendant pas laisser son voisin d'Annemasse démolir pas moins d'une quarantaine de villas, plaide le bon sens : « on fait avec les sous qu'on a, pas avec les sous qu'on n'a pas », dit le journal. Une école passerait également sous la pelleuse et, comme a dit un homme célèbre, « démolir une école, c'est ouvrir une prison » !

Le vrai problème dans tout cela, c'est que rien n'a été réalisé durant les vingt dernières années, à part quelques aménagements mineurs, comme la place de la gare. Rattraper le temps perdu par des effets d'annonces, aussi désordonnés qu'utopiques, ne remplaceront jamais une politique d'aménagement planifiée, ordonnée, coordonnée avec les autres projets comme Chablais Gare, financée et, surtout, concertée.

Nb : nous avons rendu visite à la Rotonde. Bravo à celui qui va la réhabiliter. Dans son état de ruine totale, cela ne va pas être facile. Heureusement, pour la sécurité de tous, elle est actuellement solidement grillagée.

Marie-Pierre Berthier, Pascale Mayca, Philippe Marcellie, Groupe des élus UMP

CONTACT

Marie-Pierre Berthier
1, rue de l'École Maternelle
74100 ANNEMASSE

Groupe UDF

Le devenir d'un quartier.

L'ÉTOILE ANNEMASSE-GENÈVE : les ONG à Annemasse, les Banques à Genève. Nos finances locales.

C'est décidé. Un nouveau quartier va naître à Annemasse en bordure de voie ferrée. C'est une grande entreprise, et il faut le souligner, conduite pour une fois, en partenariat avec nos voisins genevois. Les premiers hectares seront aménagés, une ZAC a été décidée. L'aménageur est déjà désigné. Un projet s'élabore et l'espace va se remplir. La question est : de quoi ? La réponse est pour l'instant très floue. Il est affirmé que cette première tranche (sud-ouest) sera orientée essentiellement vers le tertiaire. Trois hectares voués à l'activité. Certes, mais encore ? A ce point on ne peut qu'éprouver quelques craintes sur la vision du développement économique de l'actuelle municipalité. En résumé :

- Développement des activités liées au rail.
- Tertiaire au contenu mystérieux, mais centré sur les ONG, dans la perspective - c'est le discours - du développement durable et solidaire. Les ONG constituent des institutions, pour certaines en tout cas, très respectables. Mais elles ne pourront constituer le cœur d'un dispositif de développement économique. Sauf à imaginer que le développement économique se résume dans les seuls bons sentiments, lesquels sont toujours plus gourmands en subventions que productifs de taxes locales ! Les Banques à Genève, les ONG à Annemasse, à eux les bénéfices de la croissance, à nous ceux de la solidarité façon Puerto-Allégro. Si ce n'est pas du partenariat ça !

Il nous faut encourager d'abord l'investissement productif de biens et services, l'investissement créateur d'emplois, l'investissement contributeur au budget. Car les finances locales s'envoient. Pas uniquement celles de la ville, celles des collectivités locales en général, de la 2C2A par exemple. Tout autour de nous. Pour quoi ? Il est évident que la question est plus simple que ses multiples réponses, mais on peut en risquer une. Tout se passe comme s'il n'existait jamais aucune limite aux dépenses publiques. Il est de fait, par exemple, que la considération du coût d'un équipement, du coût d'un service, n'est pratiquement jamais évoquée en des termes comme : « c'est cher », ou bien « est-ce raisonnable ? ». Jamais. Cette préoccupation échappe en tout cas aux registres des délibérations de la ville.

On engage donc les dépenses, toujours plus de dépenses, sans aucune préoccupation des conséquences à court, moyen et long terme sur les finances locales, et donc sur l'impôt. Il est vrai que localement nous sommes bénéficiaires de deux ressources importantes (le quart du budget), le Casino et les fonds frontaliers. Pour combien de temps, nul ne le sait vraiment. Mais, de toute façon l'augmentation constante de toutes les charges finira à terme par effacer les avantages relatifs de ces sources de recettes. Nous serons placés inéluctablement au fond d'une impasse si nous poursuivons sur la pente actuelle. Deux sujets, deux débats, deux sujets et deux débats liés. Et c'est pour discuter de ces enjeux qui intéressent toute la cité qu'une association s'est formée qui tiendra prochainement ses assises : Alternatives Annemasse.
Groupe UDF d'Annemasse

CONTACT

Jean-Pierre BENOIST, Gilles RIGAUD,
Conseillers Municipaux
7, rue du Levant - 74100 ANNEMASSE
udfannemasse@free.fr

M.N.R.

Le M.N.R.,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer

F.N.

Le F.N.,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer

La Ville en Flash Back

Agenda

19 OCTOBRE 2005

Les permanences des Élus de la Majorité ont lieu le samedi de 11h à 12h à l'Hôtel de Ville.

Se présenter à l'accueil

CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 15 décembre
Salle du Conseil - 18h30

NOVEMBRE

Mardi 29

GRUPO CORPO (Brésil)
DANSE

Château Rouge - 20h30

Mercredi 30

FLORE ET ZÉPHYRE
OPÉRA « PASTICCIO »

Château Rouge - 18h30

DÉCEMBRE

Samedi 3

LOUIS BERTIGNAC
CHANSON

Château Rouge - 20h30

Dimanche 4

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL
DE JUDO

Gymnase
Robert Sallaz

Dimanche 11

LA HALLE
AUX
COLLECTIONS

Place des Marchés
De 9h à 18h

Vendredi 16

POÉSIE
GOURMANDE :

« LE CHOCOLAT »
Bibliothèques
Pierre Goy - 20h30

Jusqu'au 23 LA-MUSÉE

3^{ème} ÉDITION « IMAGES
MJC Centre
Espace 13x13

Article
page 9

Du 10 au 24

BONJOUR L'HIVER

Place de l'Hôtel de Ville
et Centre-ville

Article
page 3

Du 10 déc. au 25 fév. 2006

ALEXIA TURLIN « SOUPIRATIONS »
EXPOSITION

Villa du Parc - Vernissage le 9 - 19h

AnnemasseEnPhoto



AnnemasseEnPhoto



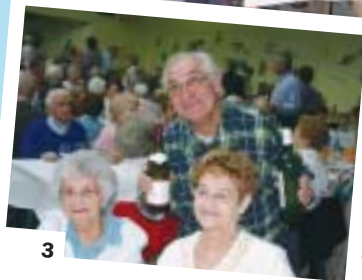
19 OCTOBRE 2005



1



2



3



4

AnnemasseEnPhoto

SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE 05



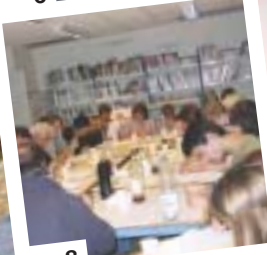
5



6



7



8



9

1 à 4 - Repas des Aînés : à l'occasion de la Semaine Nationale des Retraités et des personnes âgées, le repas des aînés organisé par la Ville d'Annemasse a une nouvelle fois eu lieu au Complexe Martin Luther King. Dans une ambiance chaleureuse, rires et joie se sont mêlés aux conversations.

5 - 22 septembre : l'exposition présentant le diagnostic du **Plan Local d'Urbanisme** a été inaugurée par Roger Vioud, maire-adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement.

6 - Du 1^{er} au 9 octobre : la **Fête Foraine** a une nouvelle fois envahi la place Clemenceau. Pêche à la ligne, barbe à papa et manèges en tout genre ont fait l'unanimité.

7 - Du 3 au 7 octobre : les restaurants scolaires d'Annemasse ont bien évidemment célébré **La semaine du goût**. Grâce aux animations mises en œuvre, les enfants ont notamment pu découvrir le monde des céréales.

8 - Du 14 au 16 octobre : moment privilégié de dialogue et d'expression de la diversité culturelle, **Lire en Fête** a permis au public de partager le livre, la lecture, l'écrit, la création littéraire, à travers ateliers et animations.

9 - Jusqu'au 26 novembre : la Villa du Parc accueille l'**exposition monographique de Pierre Joseph**, « Atlas, images restaurées », en résonance avec la Biennale d'Art Contemporain de Lyon.



Directeur de la Publication : Dominique LACHENAL
Rédaction - Conception : SERVICE COMMUNICATION
Impression : COMIMPRESS
Photos : SERVICES MUNICIPAUX
Dépôt Légal : Novembre 2005
Tirage : 17 000 Exemplaires